



Le programme Petites villes de demain est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Il bénéficie de la mobilisation de différents ministères, et de l'implication de nombreux partenaires, notamment l'Association des petites villes de France. La Banque des territoires, l'Anah, le Cerema, l'Ademe et l'ANCT en sont les principaux partenaires financiers. L'offre de services du programme rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux et locaux, et s'organise autour de trois piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes et l'apport d'expertises externes.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser le partage d'expériences entre pairs.

### Pour en savoir plus

Le site Internet : [petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr](https://petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr)

Nous contacter : [petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr](mailto:petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr)

### À propos de l'ANCT

Créée au 1er janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un nouveau partenaire pour les collectivités locales qu'elle accompagne dans leurs projets de territoire. Elle anime des pactes territoriaux et des programmes nationaux comme France Services, Action cœur de ville, Petites villes de demain, France Très Haut Débit... L'ANCT développe également une offre de services sur mesure en matière d'ingénierie de projet, avec une approche « cousue main » pour répondre au plus près de leurs besoins spécifiques et locaux. Elle s'appuie sur un maillage territorial fin grâce aux préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT, et leurs services.